

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00760

Numéro SIREN : 830 135 166

Nom ou dénomination : A.E.S.D.D.

Ce dépôt a été enregistré le 02/09/2021 sous le numéro de dépôt 9443

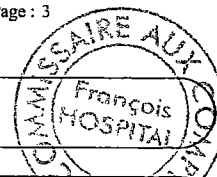
BILAN ACTIF

DU - 2 SEP. 2021



ACTIF		Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12	Ecart N°1 Euros %	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	1 700	1 090	610	950	340	35.79
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 116 100		1 116 100	1 116 100		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières	11 000		11 000	11 000		
	Total II	1 128 800	1 090	1 127 710	1 128 050	340	0.03
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				1 800	1 800	100.00
	Autres créances	121 862		121 862	318 780	196 918	61.77
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	350 129		350 129	41 258	308 871	748.63
	Charges constatées d'avance (3)	737		737	754	17	2.25
	Total III	472 728		472 728	362 593	110 135	30.37
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	10 134		10 134	12 630	2 496	19.77
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 611 662	1 090	1 610 572	1 503 273	107 299	7.14

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

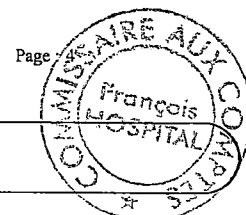


BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2020	12	Exercice N-1 30/09/2019	12	Ecart N-N-1 Euros %	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000)	40 000		40 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	4 000		4 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	352 416		123 097		229 318	186.29
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	150 835		229 318		78 484	34.22
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées	10 330		7 110		3 220	45.29
	Total I	557 580		403 526		154 055	38.18
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
DETTE (I)	Total II						
	Provisions pour risques	35 713		24 685		11 028	44.67
Comptes de Régularisation	Provisions pour charges						
	Total III	35 713		24 685		11 028	44.67
DETTE (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles	202 389		202 389			
	Autres emprunts obligataires	103 740		103 740			
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	432 906		539 480		106 573	19.75
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	202 899		202 867		32	0.02
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 363		3 228		1 134	35.15
	Dettes fiscales et sociales	70 982		460		70 522	NS
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			22 899		22 899	100.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 017 279		1 075 062		57 784	5.37
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 610 572		1 503 273		107 299	7.14

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

192 761 143 702

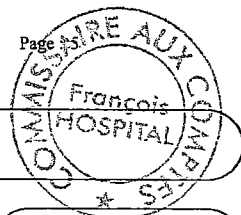


COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2020 12			Exercice N-1 30/09/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	18 000		18 000	18 000			
Chiffre d'affaires NET	18 000		18 000	18 000			
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			0	0		0	257.14
Total des Produits d'exploitation (I)			18 000	18 000		0	0.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			3 879	3 617		263	7.26
Impôts, taxes et versements assimilés			213	301		88	29.24
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 836	2 836			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			6 929	6 754		175	2.59
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			11 072	11 246		174	1.55
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
	30/09/2020	12	30/09/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	183 011		262 537		79 526	30.29
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	183 011		262 537		79 526	30.29
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 028		11 028			
Intérêts et charges assimilées (4)	39 642		41 128		1 485	3.61
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	50 670		52 156		1 485	2.85
2. Résultat financier (V-VI)	132 341		210 381		78 040	37.09
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	143 413		221 627		78 215	35.29
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			7		7	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 220		3 220			
Total VIII	3 220		3 227		7	0.22
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 220		3 227		7	0.22
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	10 642		10 918		276	2.53
Total des produits (I+III+V+VII)	201 012		280 537		79 525	28.35
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	50 177		51 219		1 042	2.03
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	150 835		229 318		78 484	34.22

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

183 011 262 537

SAS A.E.S.D.D.

Rue Robert Schuman

63500 ISSOIRE



ANNEXE DU 01/10/2019 AU 30/09/2020

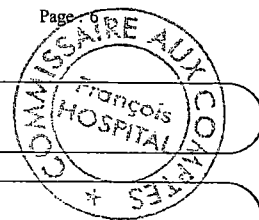
CABINET A2C

18 Rue Valentin HAUY

BP 5 - LA PARDIEU

63000 CLERMONT FERRAND

04.73.44.24.54



ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 610 572.00 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 18 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 150 834.57 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30 septembre 2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

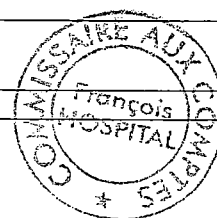
Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020



Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

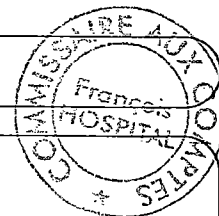
Informations générales complémentaires

La provision pour risque de non conversion des titres de l'emprunt obligataire a été déuite des résultats de la société car ces obligations n'ont pas vocation à être converties en actions à terme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020



Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 700		
Autres participations	1 116 100		
Prêts, autres immobilisations financières	11 000		
TOTAL	1 127 100		
TOTAL GENERAL	1 128 800		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 700	1 700
Autres participations			1 116 100	1 116 100
Prêts, autres immobilisations financières			11 000	11 000
TOTAL			1 127 100	1 127 100
TOTAL GENERAL			1 128 800	1 128 800

Etat des amortissements

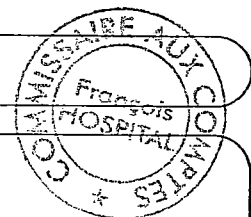
Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	750	340		1 090
TOTAL GENERAL	750	340		1 090

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	340				
TOTAL GENERAL	340				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	12 630		2 496	10 134

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020



Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	7 110	3 220			10 330
TOTAL	7 110	3 220			10 330

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	24 685	11 028			35 713
TOTAL	24 685	11 028			35 713
TOTAL GENERAL	31 795	14 248			46 043
Dont dotations et reprises					
financières		11 028			
exceptionnelles		3 220			

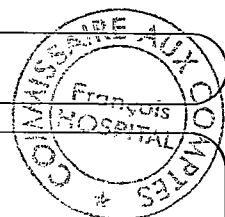
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	11 000		11 000
Taxe sur la valeur ajoutée	722	722	
Débiteurs divers	121 140	121 140	
Charges constatées d'avance	737	737	
TOTAL	133 599	122 599	11 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	202 389	2 389	200 000	
Autres emprunts obligataires	103 740	3 740	100 000	
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 546	1 546		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	431 360	106 843	324 517	
Emprunts et dettes financières divers	202 867	2 867	200 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	4 363	4 363		
Impôts sur les bénéfices	70 529	70 529		
Taxe sur la valeur ajoutée	293	293		
Autres impôts taxes et assimilés	160	160		
Groupe et associés	32	32		
TOTAL	1 017 278	192 761	824 517	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	106 190			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	32			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020



Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000		400		400

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 700	20.00
Total général	1 700	

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

La valeur brute des titres de participation de la SAS BCM est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition de ces titres. Ces derniers sont amortis sur une durée de 5 ans, amortissement constaté par une dotation aux amortissements dérogatoires qui s'élève à 3 220 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

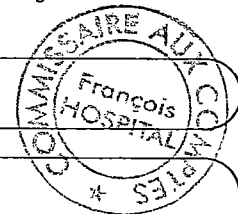
Catégories d'obligations	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
Oblig. convertibles en actions	40 000	1	400

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020



Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 011
Total	3 011

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	2 389
Autres emprunts obligataires	3 740
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 546
Emprunts et dettes financières diverses	2 867
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 223
Dettes fiscales et sociales	160
Total	13 924

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	737
Total	737

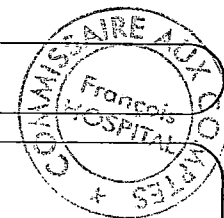
Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	10 134	
Total	10 134	

Les frais d'émission d'emprunts ont été répartis sur la durée des emprunts concernés au prorata de la rémunération courue au cours de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020



Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances		118 271	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	50 670	183 011
Dont entreprises liées		183 011

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	431 360
Total	431 360

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du	: CREDIT AGRICOLE
Montant initial de cette garantie	: 220 000
Montant restant dû en capital	: 127 680
Date de fin d'échéance de la garantie	: 05/08/2024
Nature de la sûreté réelle	: Nantissement titres participations
	: Délégation assurances des actionnaires
Emprunt du	: BPAURA
Montant initial de cette garantie	: 220 000
Montant restant dû en capital	: 127 680
Date de fin d'échéance de la garantie	: 06/07/2024
Nature de la sûreté réelle	: Nantissement titres participations
	: Délégation assurances des actionnaires
Emprunt du	: BPIFrance
Montant initial de cette garantie	: 220 000
Montant restant dû en capital	: 176 000
Date de fin d'échéance de la garantie	: 31/07/2024
Nature de la sûreté réelle	: Nantissement titres participations
	: Délégation assurances des actionnaires

ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		740 059
Intérêts Courus sur Emprunts	19 492	
Intérêts sur Emprunt obligataire convertible	50 000	
Intérêts sur emprunt participatif	60 000	
Intérêts sur Emprunt obligataire simple	22 339	
Emprunt obligataire simple in fine	100 000	
Emprunt obligataire convertible in fine	200 000	
Prime de Remboursement	88 228	
Emprunt participatif in fine	200 000	
Total (1)		740 059
Dont engagements assortis de sûretés réelles		19 492

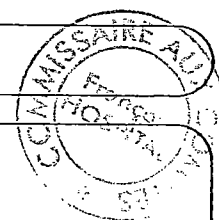
Engagements reçus

Néant.



ANNEXE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

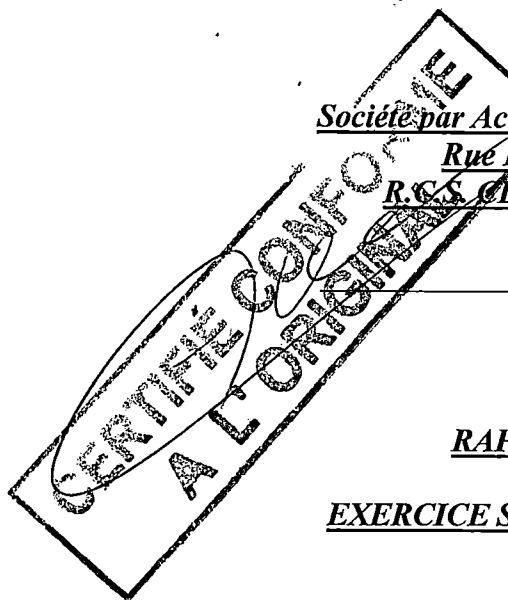


Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS B.C.M.	1 403 876	100.00	361 209
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Le 15/01/2021
MERCIER André PRESIDENT



S.A.S. A.E.S.D.D.
Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Rue Robert Schuman 63500 ISSOIRE
R.C.S. CLERMONT-FERRAND 830 135 166

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

Le soussigné, Monsieur André MERCIER, Président associé de la société « A.E.S.D.D. », Société par Actions Simplifiée, au capital de 40 000 Euros, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2020 établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice précité.

RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITÉ

1 - ANALYSE DE L'EXPLOITATION :

* Notre chiffre d'affaires, pour l'exercice clos le 30 Septembre 2020, s'est élevé à un montant équivalent à celui de l'exercice 2019 soit 18.000 Euros H.T.

* Notre activité se limitant aux prestations rendues à notre filiale, la SAS BCM, notre taux de marge brute globale ressort à 100%.

* Les frais d'exploitation, dont vous trouverez le détail dans les comptes joints, se décomposent comme suit :

- autres achats et charges externes	:	3 879	€
- impôts et taxes	:	213	€
- frais de personnel	:	0	€
- autres charges	:	0	€
- charges financières	:	50 670	€

* Il a été constaté une dotation aux amortissements d'un montant de 2.836 Euros.

* Le bénéfice net comptable dégagé, après prise en compte d'un résultat financier de 132.341 Euros constitué essentiellement de dividendes versés par notre filiale à hauteur de 180.000 Euros et d'un résultat exceptionnel négatif de 3.220 Euros et d'un impôt sur les bénéfices négatif de 10.642 Euros, s'inscrit à 150.835 Euros.

2 - ANALYSE DU BILAN AU 30/09/2019 :

** Il n'y a eu aucun investissement réalisé au cours de l'exercice et parallèlement aucune cession ou mise au rebut d'immobilisations n'est intervenue au cours de l'exercice.*

** Au 30 Septembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 1.610.572 Euros contre 1.503.273 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 7,14 %.*

** Notre trésorerie demeure largement positive au 30 septembre 2020*

3 - COMMENTAIRES :

** Conjoncture au cours de l'exercice :*

Notre niveau d'activité et de notre résultat s'avère tout à fait satisfaisant, L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de notre société.

** Difficultés rencontrées - Progrès réalisés :*

Nous n'avons pas d'information significative à vous donner sur ces points.

** Évolution prévisible et perspectives d'avenir :*

Compte tenu de l'évolution des affaires de notre filiale, qui conditionne la perception de nos produits financiers sous forme de dividendes, nous espérons consolider au cours des exercices à venir, la situation de notre société.

** Activité des filiales - Prises de Participation :*

Nous avons acquis au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 la totalité du capital de la S.A.S. BCM, société par actions simplifiée au capital de 100.000 €, ayant son siège social Rue Robert Schuman 63500 ISSOIRE, immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 830 135 166. Cette société a clôturé son exercice social, le 30 Septembre 2020, avec un résultat bénéficiaire de 361.209 Euros et des capitaux propres s'élevant à 1.403.876 Euros.

** Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :*

Aucun événement survenu depuis la clôture de notre exercice social ne mérite d'être signalé.

** Activité en matière de recherche et de développement :*

Eu égard à l'article L 231-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

** Affectation du Résultat :*

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2020, qui s'élève à la somme de 150.834,57 Euros en totalité au compte de Réserves facultatives.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

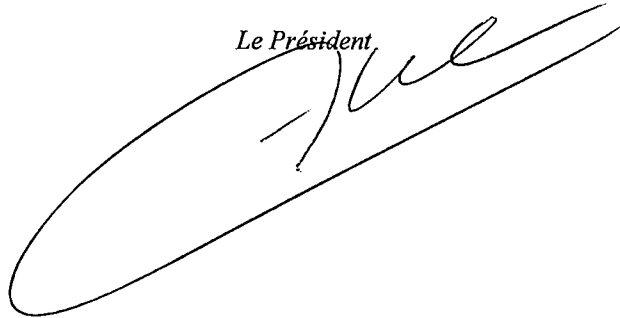
** Information sur les délais de paiement :*

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al. 1 du Code de Commerce, du décret n° 2015-1553 du 27 Novembre 2015 et de l'arrêté du 6 Avril 2016, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer les informations relatives aux délais de paiement des clients et des fournisseurs, à la clôture de l'exercice.

** Informations Diverses :*

Conformément aux dispositions des articles L.225-184 du Code de Commerce et 174-20 du décret du 23 Mars 1967, nous vous indiquons qu'il n'a été consenti aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and several sweeping strokes on the right.

SAS A.E.S.D.D.

Rue Robert Schumann

63500 ISSOIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

A.E.S.D.D.

Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 €

**Rue Robert Schumann
63500 ISSOIRE**

RCS CLERMONT-FERRAND 830 135 166

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2020**

Aux Associés,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.E.S.D.D. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

6.1 Objectif de l'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

6.2 Démarche de l'audit

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

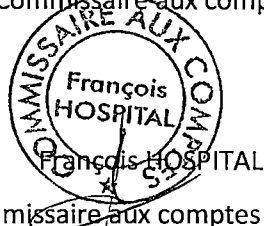
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 mars 2021

Pour la SARL A.A. ARVERNE AUDIT

Commissaire aux comptes



Commissaire aux comptes associé

EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MARS 2021

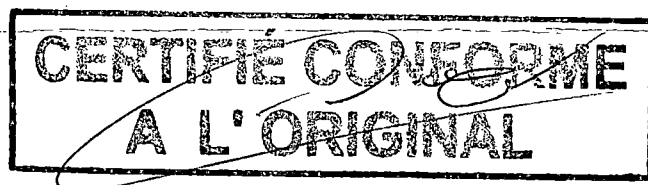
.../...

DEUXIEME DECISION (*)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 Septembre 2020, qui s'élève à la somme de 150.834,57 Euros en totalité au compte de Réserves facultatives.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

.../...



(*) Cette résolution a été adoptée à l'unanimité, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mars 2021.